

Les universités et l'Amue face à l'enjeu de mutualisation des systèmes d'information (Think 2019)

Paris - Publié le jeudi 14 mars 2019 à 10 h 48 - Actualité n° 141613

La dynamique actuelle de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information avec des membres de l'Amue tend vers davantage de « co-construction », selon [Isabelle Olivier](#), vice-présidente numérique et innovations pédagogiques de la [Comue Univ. Grenoble Alpes](#).

Elle s'exprime dans le cadre d'une table ronde intitulée « Systèmes d'information : entre "système soviétique" et collaboration, que faut-il mutualiser ? », lors de l'édition 2019 de Think Education & Recherche, le 12/02/2019.

« Je pense que le virage de l'Amue est bien perçu aujourd'hui », ajoute-t-elle, citant deux projets illustrant ce « virage » :

- PC-Scol (projet commun scolarité), chargé de construire le système d'information formation et vie étudiante Pégase, qui doit prendre la suite d'Apogée ;
- et le SI Labo, qui porte sur les activités et la gestion des [UMR](#).

Ainsi, pour PC-Scol, quatre sites universitaires sont impliqués dans la construction du logiciel Pégase, dont celui de Grenoble. « C'est une méthode très nouvelle, qui associe différentes [DSI](#) », souligne la [VP](#), pour qui il y a « mutualisation à la fois des ressources et des compétences ». « Au niveau national, il y a une coordination qui est au-delà de la mutualisation. C'est une façon de travailler qui est appréciée sur Grenoble. »

Si [Hugues Ponchaut](#), directeur du département stratégie et programmation SI de l'Amue, se réjouit que « les établissements perçoivent un virage positif », il affirme que « pour l'Amue, il n'y en a pas : on faisait déjà de la co-construction ».

Fonctionnement de l'Amue, dépendance aux éditeurs, open source, durabilité et coût appropriation des SI : News Tank retranscrit l'essentiel des échanges entre Isabelle Olivier, Hugues Ponchaut, ainsi que [Christophe Turbout](#), DSI de l'Université Caen Normandie et [Emmanuelle Vivier](#), DSI de l'Université Picardie Jules Verne et vice-présidente du [Csiesr](#).

Comment l'Amue compose ou conçoit ses SI

Choix des projets de SI par les établissements sur la base de présentations budgétées

Lorsque l'Amue identifie un SI dont ses établissements membres pourraient avoir besoin, elle prévoit les coûts de « co-réalisation » que ce projet peut engendrer et les divise par un nombre « estimé » d'établissements intéressés, indique Hugues Ponchaut, directeur du département stratégie et programmation SI de l'agence.

« Au premier jour du projet, avant d'avoir une maquette, il faut d'abord qu'on vote des tarifs (...) parce que les établissements souhaitent savoir combien ça va leur coûter avec de se prononcer sur un projet. »



Hugues Ponchaut - © Seb Lascoux

Il pointe cependant « un petit problème de processus » : le vote des établissements ne se fait généralement pas sur la base d'un produit, mais d'un « PowerPoint ».

Il cite deux exemples, dont les prévisions de financement ont été réalisées « en même temps » :

- PC-Scol, en faveur duquel « 70 établissements ont voté ».
- Sigec, projet de SI de gestion des contrats proposé par l'Amue à ses adhérents « il y a deux ou trois ans ». « Nous avons imaginé avoir 40 établissements qui prendraient le produit », mais seuls 20 ont voté en faveur du projet, affirme Hugues Ponchaut.



Christophe Turbout - © Seb Lascoux

« Donc le message que l'Amue reçoit c'est qu'il n'y a pas besoin, sauf dans un nombre trop faible d'établissements, de construire un tel SI, et que les établissements sont déjà équipés. Donc on ne développe pas de système de gestion de contrats. »

« Quand on discute un peu avec les collègues, l'analyse du résultat du sondage, ce n'est pas tant ça », réagit Christophe Turbout, DSI de l'Université Caen Normandie. « Il y en a pas mal qui ont dit non au financement du projet Sigec non pas parce qu'ils n'avaient pas besoin de gestion de contrat, mais parce qu'ils n'avaient pas de visibilité. »

Pour le représentant de l'Amue, le projet Sigec n'a pourtant pas souffert de moins de visibilité qu'un autre : « Je peux vous garantir que, sur Sigec comme sur PC-Scol, nous les avons fait voter à partir du PowerPoint. Nous n'avons présenté de produit dans aucun des deux cas », assure Hugues Ponchaut.

Choix de la méthode de réalisation du projet

Une fois que la décision de lancer le projet est prise, il faut définir son mode de construction. Celui-ci dépend de deux éléments, selon Hugues Ponchaut :

- L'identification ou non de « souches » de progiciel pour constituer la base du projet.

« Si nous trouvons un bon produit de départ, nous ne recommençons pas de zéro, nous ne redevenons pas un éditeur de logiciel. On nous qualifie souvent d'éditeur de logiciel, mais nous sommes d'abord une agence de mutualisation. Donc si on trouve des souches, on les prend.

Dans le domaine de la formation, vie étudiante et recherche, nous avons considéré qu'il n'y avait pas de souche de départ valable, donc nous sommes repartis de zéro sur un développement spécifique. »

- « Le deuxième choix, c'est avec qui on le fait. »

« Nous avons choisi de le faire, autant que faire se peut, en implantant [les projets] dans la communauté. Ce sont des produits qui auront une grande valeur dans le patrimoine informatique des universités, donc autant qu'ils soient maîtrisés par les universités.

Nous avons choisi de les implanter en université, avec la complexité que ça a [engendré], puisque sur PC-Scol/Pégase, il y a quatre sites de co-construction. Il y a des lourdeurs de coordination, des gens qui voyagent beaucoup, mais ça fonctionne. »

Une publication du code source limitée par l'utilisation de code propriétaire

« Il est intéressant d'être dans un système open source, parce qu'au moins on a la capacité de faire évoluer le système d'information, si on a une équipe de développeurs », estime Christophe Turbout. « Alors que quand on est sur un système complètement propriétaire, si le fournisseur de services refuse de faire l'évolution, vous n'avez pas de solution. »

Interrogé sur l'éventuelle publication en open source des logiciels développés par l'Amue, Hugues Ponchaut répond : « Nous les mettrons en open source, au sens propre du terme - on verra sous quelles conditions de licence », faisant référence aux projets PC-Scol et SI Laboratoire.

« Nous sommes sur des développements spécifiques, et la logique même de la co-construction, c'est de partager le source. Le développement logiciel est dans les établissements quand le produit est en construction. Quand il sera en déploiement, en production, il y aura des latitudes pour pouvoir le modifier localement. »

« C'est une approche qui est nouvelle au sein de l'Amue », estime Emmanuelle Vivier.

Hugues Ponchaut précise que, « quand nous avons un projet à base d'éditeur, nous ne sommes pas propriétaires du cœur éditeur, mais seulement de nos spécificités. (...) Nous ne pouvons pas ouvrir la source qu'ils ont développé, nous renonçons à l'ergonomie sur mesure. »

Durabilité et modularité des SI : des enjeux liés au « coût d'appropriation »

L'appropriation des logiciels, « grand coût du projet »

« Ce qu'on voit à l'Amue, c'est le petit coût des projets. Le grand coût du projet, c'est l'appropriation métier. C'est pour ça que, quand on mutualise, il y a aussi un sujet de pérennité des solutions, parce que ça porte des concepts métier qu'on n'a pas intérêt à faire évoluer tout le temps », déclare Hugues Ponchaut.

« Il faut pouvoir transformer les SI, les rénover sur eux-mêmes en permanence, sans bousculer tous les processus et les concepts métier », complète-t-il.

Il précise que l'agence a fait, « en interne, le calcul du coût d'appropriation, en interrogeant des établissements. Nous leur avons demandé combien ils avaient mis dans la machine, la formation de leurs utilisateurs, etc. Et on a une idée des coûts. »

Nouveau SI, nouvelle appropriation

Les SI ont une durée de vie limitée, et « ce n'est pas très grave » de « jeter » une application après l'avoir utilisée pendant cinq à dix ans, estime Christophe Turbout.

« On aura mis de l'argent dans l'établissement pour développer une application, mais en même temps cela aura servi à nous structurer pendant cinq ans. Ces cinq ans-là n'auront pas été perdus. »

Pour lui, « c'est la vie concrète d'un SI, d'autant plus que, maintenant, on nous demande d'aller de plus en plus vite. »

Toutefois, Emmanuelle Vivier, vice-présidente du Csiesr, souligne que « lorsqu'on installe un logiciel, on implique les utilisateurs, ce n'est pas neutre pour l'établissement ».



Isabelle Olivier - © Seb Lascoux

« Cinq ans c'est court, même pour mobiliser tout le monde, faire en sorte que le logiciel produise vraiment les résultats attendus. Donc quand on s'engage sur un logiciel, c'est bien aussi d'avoir la caution de l'Amue, pour qu'on nous dise qu'il y aura une continuité et que les investissements ne seront pas perdus. »

Un autre coût du changement de système d'information est lié au fait qu'« il y a énormément de logiciels spécifiques interconnectés, localement dans une université », ajoute Isabelle Olivier, VP de la Comue Univ. Grenoble Alpes.

« Quand on bouge ces gros SI, tout autour, en local on a beaucoup de travail. »

Miser sur l'ergonomie pour limiter la formation

Pour ce qui est du coût d'appropriation, une solution avancée par Christophe Turbout est de faire un effort « très important » en matière d'ergonomie de l'outil.

« Le fait de prévoir, dans la conception d'un outil, son utilisation avec le moins de formation possible, avec un côté ergonomique très très poussé, a un énorme impact sur le déploiement de l'outil dans l'établissement. »

Il pointe des « difficultés » d'utilisation de deux outils de l'Amue : Sifac et Siam. « Il vous faut une formation Sifac pour commencer à comprendre quelque chose. »

Hugues Ponchaut nuance - Sifac est basé sur une version logicielle datant de 2006 - et annonce « des montées de versions majeures potentielles » en 2019, et donc « plus d'ergonomie ».

Intérêts et limites des SI modulaires

Pour Hugues Ponchaut, une réponse aux problématiques de durée de vie des SI et d'adaptation des équipes est de construire des SI « modulaires ». Ce « choix stratégique » de l'Amue, « réfléchi avec nos adhérents il y a longtemps », comporte plusieurs avantages, selon lui :

- Il « permet au DSI de transformer son SI de manière progressive ».
- Il évite d'être « prisonnier d'un seul éditeur, qu'il s'appelle Amue, Cocktail, SAP... »

« Un SI modulaire est plus compliqué à construire que de l'acheter en un seul ERP [progiciel de gestion intégré], mais maintenant [les établissements] vont avoir un système global et évolutif. Ils pourront rénover leur SI au fil du temps. Ça se regarde sur le long terme, mais aucun établissement ne sera prisonnier d'un seul éditeur. »



Emmanuelle Vivier - © Seb Lascoux

Il cite notamment l'exemple de Pégase, qui est « en train de se constituer de façon très modulaire pour être évolutif ».

Toutefois, Emmanuelle Vivier fait remarquer que les établissements ne sont pas égaux en matière d'adaptation aux SI modulaires.

« Nous avons des DSI assez petites, qui doivent gérer ces différents progiciels de gestion intégrée qui ont des technologies différentes et qui demandent des compétences différentes. Tous les établissements ne sont pas égaux dans la gestion de leurs systèmes. »

Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche



L'Amue est un Groupement d'intérêt public qui organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion.

Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche
103 bd Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1763, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 22/06/16 à 20:21

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »